

Présents : MM. DEYMIE Christine, CORDURIERES Anne, FRAYSSINET Emilie, ANDREOLLO Bernard, TREMOLIERES Alain, BENEDET Jean-Pierre, CAZOTTES Pascal, SOLIER Hélène, JOURNOUD Carole, BARTHEZEME Nelly, FREDERIC Sophia, MACIA IBORRA Pauline

Absents excusés : CRAYSSAC Claude (procuration à FREDERIC Sophia)

Secrétaire de séance : FRAYSSINET Emilie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2023
- Changement du délégué SIAVT
- Redevance d'assainissement
- Décisions modificatives
- Création d'un budget photovoltaïque
- Arbres et paysages projet école
- Convention Réseau d'écoles et l'ADDA
- Prime pouvoir d'achat
- Subvention exceptionnelle
- Questions diverses

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30/10/2023

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2023.

II / MODIFICATION LISTE DELEGUES SIAVT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la liste des quatre délégués communaux désignés au sein du Conseil Municipal pour siéger au conseil du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn (SIAVT)**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, nomme

- Pascal CAZOTTES, titulaire
- Bernard ANDREOLLO, titulaire
- Jean-Pierre BENEDET, suppléant
- Christine DEYMIE, suppléante

Qui déclarent accepter ce mandat du Conseil Municipal.

III / REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Mme DEYMIE explique au conseil municipal le fonctionnement de la redevance d'assainissement et distribue des simulations pour la fixation des taux 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2024 comme suit :
 - 65.97 € pour l'abonnement annuel
 - 0.908 € le m3 déversé
- Donne pouvoir à madame le Maire pour signer la convention précisant les conditions selon lesquelles le SMAEP de Valence-Valderiès assurera la facturation de la part assainissement collectif au nom et pour le compte de la Commune, et l'encaissement de cette redevance.

IV / DECISIONS MODIFICATIVES ASSAINISSEMENT DM2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget Assainissement, exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 400,00	
022 / 022	Dépenses imprévues		2 500,00
011 / 6155	Sur biens mobiliers		900,00
Total		3 400,00	3 400,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Total		0,00	0,00

V / CREATION BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Mme Frayssinet, adjointe, a consulté Monsieur Ravel, Conseiller aux décideurs locaux de la DDGFIP de notre secteur. Dans l'attente de ses préconisations, le Conseil Municipal décide de débattre de ce sujet dans un prochain Conseil Municipal.

VI / DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME UN ARBRE UN COLLEGIEN.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'Ecole du Boutescure aspire à sensibiliser les enfants sur les rôles et intérêt de l'arbre en les impliquant dans la plantation de jeunes plants prévue lors d'un chantier participatif.

Dans le cadre du programme « Un arbre, Un collégien », l'association Arbres et Paysages Tarnais a proposé d'accompagner la Commune et L'Ecole dans ce projet et transmis à la Commune une proposition de conventionnement pour l'aménagement paysager d'un terrain à côté de l'école avec la plantation de huit arbres fruitiers la première année et ensuite un arbre par an pour chaque nouvelle classe.

Le devis estimatif s'élève à 1 500.96 € HT,

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil Départemental : 1 200.77 € (80%)
- Autofinancement : 300.19 € (20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce projet,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Demande à Madame le Maire de faire les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental pour obtenir une subvention de 1200.77 € et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier

VII / ADOPTION CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ADDA DU TARN ET LE RESEAU DU PAYS VERT – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Dans le cadre de son programme d'éducation artistique Théâtre à l'école, l'ADDA (Association Départementale de Développement des Arts) du Tarn s'associe au RER du Pays Vert pour l'organisation d'un parcours de Théâtre s'adressant aux six classes de cycle 3 des écoles du Réseau pour l'année scolaire 2023-2024.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée qui précise les droits et engagements respectifs.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes pièces utiles,

VIII / DELIBERATION INSTITUANT UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE AU BENEFICE DE CERTAINS AGENTS PUBLICS

Madame le Maire informe le conseil municipal du décret du 31 juillet 2023 annonçant la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui concerne les agents de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que les militaires.

En ce qui concerne la fonction publique territoriale le décret du 20 septembre 2023 stipule que la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents de la fonction territoriale est facultative laissant aux collectivités le choix de l'instaurer.

Cette prime de pouvoir d'achat est soumise à plusieurs conditions cumulatives. Les membres du CST (comité social territorial) ont rendu un avis favorable en date du 23 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire à chaque agent en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux dans le respect des conditions fixées par le décret du 23 octobre 2023.

IX / MODIFICATION DU TABLEAU ANNUEL ATTRIBUANT LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération D_2023_060 prise lors du conseil municipal du 11 avril 2023 attribuant les subventions aux associations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** ces propositions

- **VALIDE** le tableau des subventions ci-dessous

Article	Section	Nature juridique bénéficiaire	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant subvention initiale	Nouveau montant
6574	F	P1	A.D.M.R.	300,00	300,00
6574	F	P1	Amicale des Sapeurs-Pompiers	0,00	0,00
6574	F	P1	Atelier d'Art Valencinois	100,00	100,00
6574	F	P1	Chœurs de l'Autan - chorale ND	0,00	0,00
6574	F	P1	Génération mouvement	200,00	200,00
6574	F	P1	Comité des Concours	1 000,00	2355,00
6574	F	P1	Entraide Ségala Tarnais	200,00	200,00
6574	F	P1	F.N.A.C.A	0,00	0,00
6574	F	P1	Familles Rurales Valence-club ados	6 200,00	6 200,00
6574	F	P1	Familles Rurales Valence	0,00	0,00
6574	F	P1	Familles Rurales Valence-EVS	2 000,00	2 000,00
6574	F	P1	Judo Club	0,00	0,00
6574	F	P1	Gaule Valencinoise	200,00	200,00
6574	F	P1	Pétanque valencinoise	400,00	400,00
6574	F	P1	Prévention routière	45,00	45,00
6574	F	P1	Restaurant du cœur	0,00	0,00
6574	F	P1	Secours populaire Français	0,00	0,00
6574	F	P1	Sportive collègue	0,00	0,00
6574	F	P1	Sportive USEP (école Boutescure)	0,00	0,00
6574	F	P1	Trèfle vert	0,00	0,00
6574	F	P1	Union sportive Valencinoise USV	0,00	0,00
6574	F	P1	V.M.E.H	100,00	100,00
6574	F	P1	Valence Olympique Football	2 000,00	2 000,00
6574	F	P1	Valence Olympique Rugby	2 000,00	2 000,00
6574	F	P1	Valence Olympique Patinage	500,00	500,00
6574	F	P1	Quilles	200,00	200,00
6574	F	P1	Société chasse	0,00	0,00
6574	F	P1	APE petits copains d'abord	0,00	0,00
6574	F	P1	Hip Hop	400,00	400,00
			TOTAL	16000	16000

X/ QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de l'installation de l'antenne FREE, l'escalier d'accès au clocher de l'Eglise sera sécurisé.
- M. ANDREOLLO, Adjoint a initié une renégociation des contrats d'assurances. Groupama et AXA, assureur actuel, ont fait des propositions. Le Conseil Municipal confirme le choix d'AXA qui reste le mieux -disant.
- La loi APER (**A**ccélération de la **P**roduction des **E**nergies **R**enouvelables) du 10 mars 2023 prévoit entre autre la planification des énergies renouvelables dans les territoires et donne la possibilité aux élus locaux de définir eux-mêmes après concertation des habitants les ZAER (**Z**ones d'**A**ccélération des **E**nergies **R**enouvelables). Le dossier de consultation sera à la disposition du public du 21 décembre 2023 au 8 janvier 2024.
- Discussion sur les difficultés de circulation au carrefour de l'Escapade.

La séance du Conseil municipal est levée à 22h00